

## Missions

**Recevoir en hospitalisation complète,** des patients en situation de crise identifiée sur le plan psychiatrique

- en soins libres ou sous contrainte
- en unité court séjour

**Proposer des soins pluridisciplinaires** dans le cadre d'un projet thérapeutique personnalisé.

**Respecter la spécificité de la personne âgée** en proposant une dynamique de soins globale et contenante, incluant la famille et les aidants principaux.

**Assurer l'accompagnement** post hospitalier dans un cadre sécurisé (suivi ambulatoire Centre Médico Psychologique ou Equipe Mobile GérontoPsychologique, lien avec le réseau gérontologique).

L'unité Bargy n'a pas pour visée l'évaluation gériatrique ni neuropsychologique.

## Configuration

**Le Bargy est une unité spécialisée qui dispose :**

- **De 25 chambres** individuelles (dont 8 pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite et dépendantes).
- D'une salle dédiée aux **activités thérapeutiques** et d'un accès au parc libre et sécurisé.
- D'une **balnéothérapie**.
- D'une équipe pluridisciplinaire composée de :
  - Psychiatre, médecin somaticien,
  - Cadre de santé,
  - Infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat,
  - Aides-soignant(e)s,
  - Agents de service hospitalier,
  - Psychomotricien
  - Ergothérapeute
  - Kinésithérapeute (intervention libérale)
  - Psychologue,
  - Assistante sociale.

En lien avec **l'Equipe Mobile de Gérontopsychiatrie (EMGP)**.

## Unité intersectorielle spécialisée Bargy

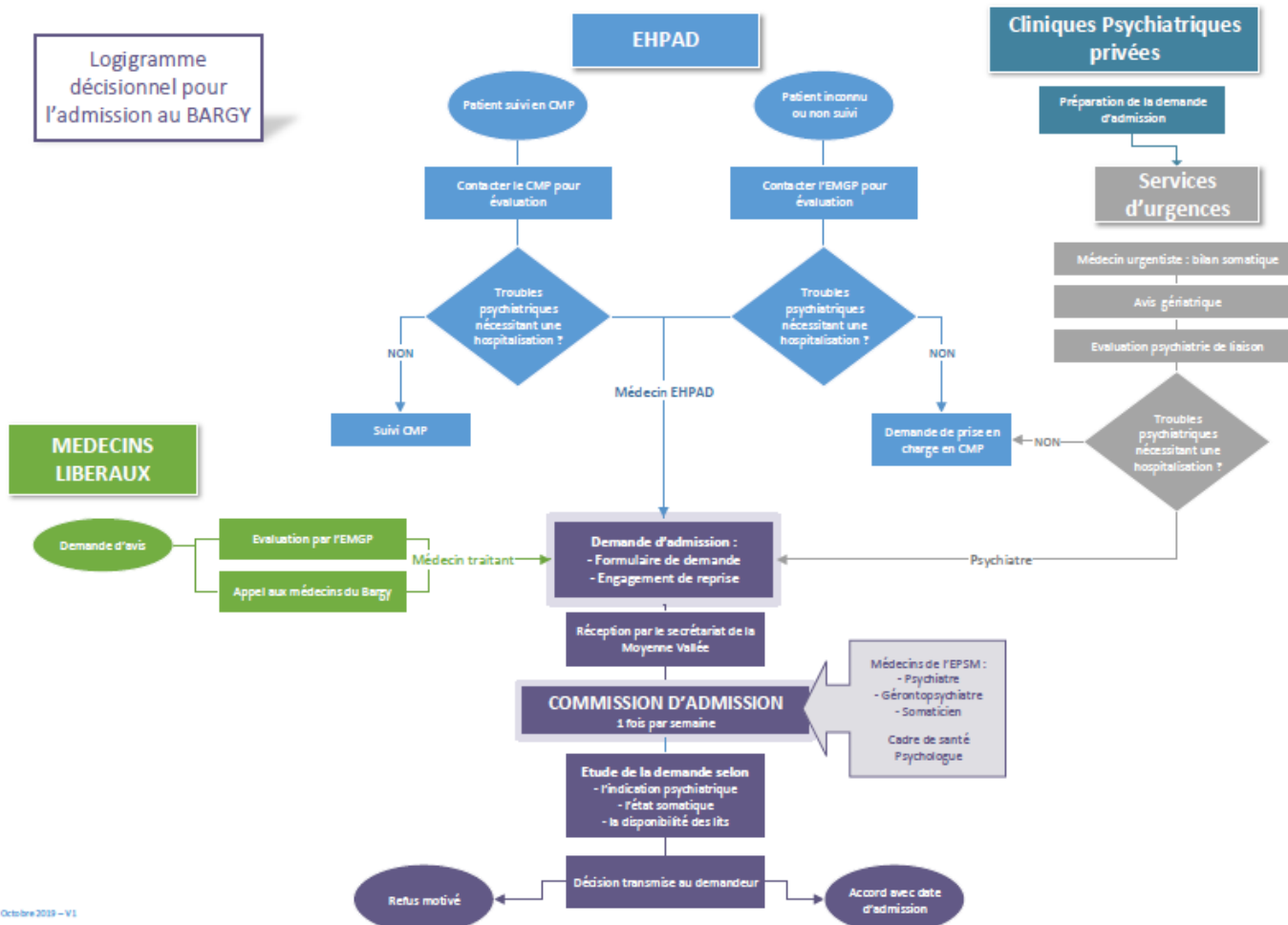
***Unité spécialisée prenant en charge les troubles psychiatriques aigus des personnes de plus de 65 ans.***

GERONTOPSYCHIATRIE



Etablissement Public  
de Santé Mentale **74**

Logigramme décisionnel pour l'admission au BARGY



## Critères d'admission

- Hospitalisation programmée**
  - d'un sujet âgé de 65 ans ou plus,
  - pour la prise en charge d'une décompensation aiguë sur une pathologie psychiatrique (connue ou non),
  - après évaluation de préadmission par le médecin traitant (ou l'EMGP, CMP, psychiatrie de liaison),
  - avec obligation que les pathologies somatiques soient stabilisées :
    - absence de BMR
    - absence de troubles psycho-comportementaux liés à la démence.
- Séjour d'une durée limitée** en fonction de l'évolution clinique du patient.
- Engagement** des familles et/ou des structures d'hébergement de recevoir le patient au terme de son hospitalisation.